

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 1166 du 9 mars 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'air
 NOR : INTJ2006229S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2020 :

Robinat	Olivier	NIGEND	147 898	NLS :	8 008 587
----------------	---------	--------	---------	-------	-----------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2020 :

Yernaux	Thomas	NIGEND :	212 363	NLS :	8 067 247
Lacoume	Jean-Yves	NIGEND :	163 034	NLS :	8 019 249

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2020 :

Romagny	Ludovic	NIGEND :	183 322	NLS :	8 041 000
----------------	---------	----------	---------	-------	-----------

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2020 :

Lechon	Louis-Benoît	NIGEND	349 560	NLS :	8 116 998
---------------	--------------	--------	---------	-------	-----------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mars 2020.

Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
 P. Guichard